

## Bio.14 Devenir un Territoire Engagé pour la Nature (TEN)

### Présentation générale de l'action

dernière modification au 2025-03-27

Secteurs concernés Forêt et espaces verts



Descriptif de l'action

Le programme "Territoire Engagé pour la Nature" a pour ambition d'engager les collectivités en faveur de la biodiversité. Il vise à faire émerger, reconnaître, développer et valoriser des plans d'actions territorialisés. La reconnaissance apporte à la collectivité :

- un accompagnement par des experts pour formaliser un programme d'actions réaliste et concret qui intègre les enjeux locaux, régionaux et nationaux ;
- un renforcement des connaissances (enjeux, réglementation...) et des compétences sur la biodiversité via un accès à des données nationales et régionales, des formations... ;
- la facilitation à l'accès de financements existants (appel à projets régionaux, des agences de l'eau...) ;
- une visibilité, à l'échelle nationale, dans le cadre d'événements ou d'une communication globale ;
- un accès au "club des engagés" pour échanger, monter collectivement en compétences et créer de nouvelles synergies.

La labellisation à l'échelle de l'agglomération repose sur un plan d'actions territorialisé porté vers les communes (inventaire, protection, sensibilisation, animation...) en lien avec la Stratégie Régionale Biodiversité.

Le TEN est également un moyen de créer du lien entre les élus communautaires et municipaux en fédérant autour de projets en faveur de la biodiversité.

Il s'agira donc ici de constituer un dossier pour proposer et faire valider un plan d'action rentrant dans le cadre TEN aux élus, puis porter ce projet. Cela nécessitera un renfort en personnel. Il pourrait éventuellement s'agir d'un alternant ou d'un stagiaire sur un poste de 6 mois (élaboration du plan), puis d'un animateur TEN à temps plein pour porter le projet.

Cible(s)

Collectivités, tous publics

Axe(s) stratégique(s) du PCAET

- Définir un schéma directeur « Paysage/Biodiversité » et maintenir les espaces végétalisés au sein des zones urbaines et rurales
- Créer une culture climat locale afin de viser une sensibilisation et une meilleure information des habitants, des entreprises, usagers et élus.

Articulation avec les démarches de planification locales

Articulation avec le SRADDET, la Stratégie Régionale Biodiversité, le SCoT et le PLUiH de Cholet Agglomération

Cadre réglementaire de référence / Objectifs nationaux

Stratégie Nationale pour la Biodiversité

### Evaluation initiale

Année de début	2026	Année d'échéance	2050	État	A venir
----------------	------	------------------	------	------	---------

Thématique(s) concernée(s)

Séquestration carbone - Adaptation -

Degré de complexité : Technique	Elevé	Organisationnelle	Elevé	Financière	Moyen
---------------------------------	-------	-------------------	-------	------------	-------

## Acteurs

Porteur de l'action	Ville de Cholet, Cholet Agglomération
Typologie de porteur	Commune
Personne référente	Directrice Parcs jardins et paysage
Rôle de l'EPCI	Porteur
Service concerné	Direction Parcs et Jardins Paysage, Direction Environnement , Direction Voirie Espaces Publics
Élu référent	Vice président en charge de la Transition Ecologique
Partenaire(s) et leurs typologie(s)	Office Français de la Biodiversité, Région, Etat, Agence de l'Eau (Technique)

## Moyens nécessaires

Investissements	0 €	Frais d'exploitation	0 €/an	Moyens humains	1 etp
Subventions					
Moyens matériels					

## Calendriers et commentaires

### Calendrier

Le plan d'actions s'intégrant dans le cadre TEN pourrait être renouvelé tous les 3 ans en fonction des avancées.

### Commentaire

L'action n'est pas budgétée pour le moment.

## Indicateur(s) de suivi *(10 maximum)*

### Intitulé de l'indicateur

Projets réalisés (projets)